

17e Journée Régionale

Théâtre Municipal - Rue Chantelouve - Vienne - Isère

Mercredi 11 Mai 1977

Sous la Présidence de Monsieur Paul RIBEYRE, Président du Conseil Régional
et de Monsieur Louis MERMAZ, Député-Maire de Vienne,
Président du Conseil Général de l'Isère

POLITIQUE DE LA VIEILLESSE 1977

- 9 H : Accueil des participants
- 9 H 30 : Ouverture de la Journée par Monsieur Louis MERMAZ
- 9 H 45 : Le point sur le programme finalisé du 6e Plan dans la région Rhône-Alpes
par M. BESNARD, Chef du service régional d'action sanitaire et sociale
- 11 H : Pause
- 11 H 15 : Le point sur l'aide ménagère dans la région Rhône-Alpes
par M. le Docteur SERPANTIE, Président de la Fédération Régionale
"Rhône-Alpes" d'Aide Ménagère et de Soins à Domicile
- 13 H : DEJEUNER
- 14 H 30 : Le programme d'Action Prioritaire n°15 et son application
Table ronde avec la participation de :
- M. BESNARD (Chef du service régional d'action sanitaire et sociale)
 - M. DESSAINT (Coordinateur national du P.A.P. au Ministère de la Santé)
 - M. FONTBONNE (Président de la Commission Sociale du Conseil Economique et Social Régional)
 - M. GASTINEAU (Fédération Régionale des CAL-PACT)
 - Mme GUISET (Déléguée Régionale au P.A.P.)
 - M. PAVARD (Directeur de la Caisse Nationale Vieillesse)
 - M. le Représentant du Président de la Commission des Affaires Sociales du Conseil Régional
 - M. le Président de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale
 - M. le Directeur de la Caisse Régionale de Sécurité Sociale
 - M. le Chef de Service à la Mission Régionale de la Préfecture du Rhône
 - M. le Représentant de l'A.R.R.C.O.
- 16 H 30 : Conclusion de la Journée par M. le Professeur HUGONOT
- 17 H : Clôture de la Journée

Le point sur le programme financier du II^e Plan.

dans la région Rhod.-Alps.

M^r BESHAARD

- nous avons une discussion sur tout ce qui a été fait par les PA mais le programme financier pour le quinquennat 1974-1978 est en cours d'élaboration.

- les Programmes financiers (P.F.)

ont permis une originalité de méthode par rapport au traitement des questions sociales

un P.F. marque l'abandon de techniques de planification précises. C'est obtenu au lieu d'une objectivité une gamme de mesures = nouvelle approche du point de vue social. → Rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.)

R.C.B. = utilisation de points et de résultats, le but étant fournir à des choix rationalisés

le P.F. pour les P.A.

- développer les pers. à l'initiative sociale à l'am.

- élargir les bases légales et diversifier pour recevoir inconnu

pour permettre rationalisation sociale

F.R. clubs, universités centres à l'am.

- regroupement en secteurs

A = F.R. - clubs - centres à l'am

$$B =$$

$$C = F.R + \text{déb}$$

$$D = F.R \text{ mesurée} + \text{déb}$$

Coopération des actions pour équipements
et gestions

avec contrats de réseau entre les fournisseurs = Etat
et collectivités.

Financement pour équipement =	}	A = 510.000	pour franchise unit =	}	- 80.000 1 ^{er} an
		B = 481.000			- 70.000 2 ^e an
		C = 360.000			- 50.000
		D = 240.000			

Dans Régime R.A.

Elle n'est pas celle qui a le + de P.A. parmi les
régimes français. moyenne plus faible qu'en France
total.

au maximum 1975

$$+ 65 \text{ ans} = 630.000 \quad (630.625)$$

$$559.641 \text{ en } 1968$$

en 7 ans augmentation 12,68 %
en valeur absolue

mais répartition inégale sur l'ensemble de
la région.

Ain	1968	48000	+ 65 aus
	1975	54000	
Aische	68.	42.000	
	75.	46000	
Drome	68.	47.000	
	75.	54.000	
Bin		89.000	
		104.000	
bin		99.000	
		108.000	
Mhane		155.000	
		171.000	
Savie		35.000	
		40000	
Ht Savie		41.000	
		50000	

Proportion :

Aische	1975	17,85 %
Drome		15,13 %
bin		14,61 %
Ain		14,42 %
Savie		13,22 %
Bin		12,15 %
Mhane		11,99 %
Ht Savie		11,29 %

- * Dans la mise en œuvre le programme
 - Des techniques administratives nouvelles difficiles durant les 1^{er} années.
 - le PF impliquait de la part des entreprises un changement d'orientation sans l'aide de l'Etat. ou privilèges au niveau d'équipements légers difficiles dans une rigides administratives subvention
 - orientation sur un modèle urbain difficiles à concevoir en secteurs ruraux
 - les contrats étaient rigides d'un règlement financier à travers le TPG. aspect du contrat. - avantages et inconvénients.
 - Difficultés dans le versement pour la fonctionnaire d. crédits sur 2 années seulement
 - inadéquation du financement par une partie c'est l'air menagé. mais occasionnellement extraordinaire à ces parties en 10 ans. (croissance exponentielle)

* la situation au 31-12-1975.
 à l'exception de la Saoudie, le nb des secteurs était de 45.
 30 hôtels
 15 comprenant à l'un des réalisations du programme.

50 sections avec linéaire d'entretien

- 3,8 millions F affectés

Fonctionnement : 3,8 M F.

renforcement L = 78 clubs

40 F.R. et F.R. clubs

24 sec. puis à l'année.

52 sec. aide ménagère

4 clubs de jeu en cours
de création = feuille -

St. Simon - Lyon - Valence.

équipes liges =

50 sec. d'aide à domicile renforcés
pour 150 séjours effectués dans
la région. Chaque département a un
jeune pope.

les sec. à l'année. renforcement des sec.
concordes. à cause des séjours
de financement (SS.)

F. R. de clubs : renforcement

Clubs de jeu : mais difficile à venir
en queue de la fonction

* Reflexions

- difficulte d'evaluer l'efficacite d'une telle action
En la metrologie des P.F. on a un
des etelles de indicateurs. on est bien sur
compte. parce que multitude de structures
juridiques et surtout pieces sur l'objectif
n'est pas l'evaluation quantitative.

difficulte de rapport au Communariat
federal de plan. = pas d'evaluation quantitative
seulement, et qualitative aussi.

olme pas d'indicateurs pieces mais seulement
des indices.

et... les listes d'attente des PA en etats
sont moins importantes = efficace?

- le maintien de source des PA en milieu rural
difficulte surtout en ce qui concerne l'habitat
dispersé.

- on a observé la migration entre villes de
faucet et villes d'equipe.
des l'occure les villes de fonctions sont
plus importantes. c'est moins en termes d'equipe
legeres que'il faut surtout ^{mais} en termes de
qualite de fonctionnement.

l'aide juridique à Souville

D^r SERPANTIE'

$$\begin{array}{l} \text{Droit} / \text{personnes hébergées} = 6865 \\ \text{aide juridique} = 3441 = 11,20\% \end{array}$$

$$\begin{array}{l} \text{nb d'aides en 1976} \\ \text{Heures} = \end{array}$$

$$\begin{array}{l} \text{Coût à l'A.M.} = 10.200.344 \text{ F} \\ 10,39 \text{ F J. l.H} \end{array}$$